



Compte-Rendu

Commission Thématique « Ressource en eau »

Le 16 septembre 2021 à la base nautique de Fort-Mahon-Plage

Membres présents :

Monsieur Eric KRAEMER : Conseiller délégué de Fort-Mahon-Plage, représentant de la CC Ponthieu Marquenterre et Président de la Commission Thématique « Ressource en eau »
Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie et Maire d'Auxi-le-Château
Monsieur Michel DUVAL : CC du Ternois et adjoint d'Auxi-le-Château
Monsieur Guy TAECK : Syndicat Mixte Grand Littoral Picard
Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme
Monsieur Emmanuel DU TERTRE : Chambre d'Agriculture de la Somme
Monsieur Jean-Charles BRUYELLE : Nord Nature Environnement
Monsieur René DEGUILLAGE : UFC « Que choisir »
Monsieur Patrick CRESTOT : CPIE Val d'Authie
Madame Justine LIEUBRAY : Fédération de Chasse de la Somme
Monsieur Romain BRASSART : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
Monsieur Daniel TROLLE : GDEAM
Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme
Madame Annabelle MORMENTYN : Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur Antoine FRICHOT : animateur du SAGE Authie

Membres excusés :

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéc
Monsieur Yves Gille : Président du Symcéc
Madame Blandine DRAIN : Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Monsieur Michel DESTOMBES : CC Pays du Coquelicot et Maire de Morlancourt
Monsieur Aryendra PAWAR : Fédération de Pêche de la Somme
Monsieur Jean-Marc GRAGLIA : OFB Hauts-de-France

1. Introduction

- Accueil du Président de commission
- Tour de table
- Rappel sur le SAGE Authie

2. Le travail attendu dans la commission thématique

- Les objectifs de la commission thématique
- Les enjeux et orientations du SDAGE 2022-2027
- Le travail déjà réalisé dans le SAGE Authie

3. Etat des lieux/diagnostic de la ressource en eau

- Les usages de la ressource en eau
- L'état des masses d'eau
- Les pressions exercées sur les masses d'eau
- La protection de la ressource en eau (2^{ème} réunion)

Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation de la réunion
- Etat des lieux « Ressource en eau »

1) Introduction

➤ Accueil du Président de commission

Eric KRAEMER, Président de la Commission Thématique « Ressource en eau » introduit la séance. Il remercie les membres pour leur participation et excuse Monsieur BAILLET, Maire de Fort-Mahon-Plage de son absence.

Il rappelle que l'objectif de cette commission thématique est de valider l'état des lieux/diagnostic de la ressource en eau du territoire, d'ici la fin de l'année.

Élu de la commune de Fort-Mahon-Plage depuis 2008, il entame son 3^{ème} mandat de Vice-Président de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre en tant que responsable de la GEMAPI. Il est intéressé par la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant qui est importante sur le long terme en prenant en compte les enjeux du changement climatique.

Il propose un tour de table.

➤ Tour de table

➤ Rappel sur le SAGE de l'Authie

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation.

Remarques :

Pas de remarques particulières sur cette présentation.

2) Le travail attendu dans la commission thématique

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation.

- Les objectifs de la commission thématique sont de valider l'état des lieux de la thématique et de définir l'enjeu et les objectifs.
- L'état des lieux complet du SAGE ainsi que tous les enjeux et objectifs seront dans un premier temps, présentés en commission permanente le 15 décembre et soumis à validation en CLE le 3 février 2022.
- La stratégie du SAGE, transcrite dans son PAGD (orientations et dispositions) et dans son règlement (règles), sera définie en 2022.
- Il est rappelé que le SAGE Authie devra être compatible avec le SDAGE 2022-2027 (cf les enjeux, objectifs, orientations et dispositions concernant la thématique dans la présentation)
- Un travail dans le SAGE de l'Authie a déjà été réalisé auparavant. L'objectif de la commission sera de redéfinir l'enjeu, les objectifs en 2021.

3) Etat des lieux/diagnostic de la ressource en eau

Cet état des lieux s'est basé à la fois sur celui validé en CLE en 2010, sur l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 et sur des compléments d'informations.

➤ Les usages de la ressource en eau

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation.

Remarques :

Il est précisé du fait que 95% de l'Authie provient de la nappe, que les 5% restants ruissellent sur un sol imperméable participant notamment aux problèmes d'inondation sur le territoire.

Il est précisé que les prélèvements agricoles, présents principalement en basse vallée de l'Authie, compensent un drainage important permettant de contrôler les excès d'eau ayant un impact sur les rendements agricoles.

En 2018, les prélèvements agricoles représentent 25% du prélèvement total dans la nappe de la Craie de la Vallée de l'Authie contre 16% en 2010.

Un point de vigilance est apporté sur cette augmentation de 9% en 10 ans car ce sont des volumes prélevés sur l'année 2018. Les conditions climatiques font qu'une année sur l'autre ces volumes prélevés seront différents. Il est important de prendre en compte une tendance globale sur plusieurs années et ne pas se baser sur une année seulement.

Il est précisé que la consommation pour l'alimentation en eau potable a tendance à diminuer grâce à la prévention faite autour de l'économie d'eau et aux travaux de réhabilitation réalisés sur les réseaux depuis plusieurs années.

Il est important, pour l'avenir, de prendre en compte en supplément du volume réel prélevé par an, les prélèvements potentiels par rapport au nombre de captages présents sur le territoire.

Il est constaté que sur la basse vallée de l'Authie, les prélèvements pour l'irrigation démarrent de plus en plus tôt dans l'année, pouvant justifier une certaine augmentation des prélèvements agricoles.

Il est précisé que les besoins des cultures en eau dépendent du climat, principalement lors de la semence, mais aussi de la nature du sol. De plus, en basse vallée de l'Authie, les bas-champs demandent un apport d'eau assez conséquent.

Il est proposé de créer des bassins pour stocker l'eau de ruissellement afin de l'utiliser ensuite pour l'irrigation. Cela permettrait de moins pomper dans la nappe au lieu de laisser l'eau rejoindre les cours d'eau.

Il est précisé que c'est un point à prendre en compte à l'avenir dans la gestion de la ressource en eau notamment dans la stratégie du SAGE de l'Authie.

Concernant les structures compétentes en eau potable, la répartition sur le territoire est assez hétérogène. La compétence sera obligatoire pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026.

Il est important pour ces EPCI d'anticiper, sur le plan organisationnel, cette prise de compétence avant que certains syndicats d'eau disparaissent.

Concernant l'usage de l'eau pour les piscicultures, Il est précisé qu'aujourd'hui leurs rejets sont bien réglementés et encadrés. Les nouvelles technologies permettent également de traiter les pollutions émergentes (médicaments).

Propositions d'ajout dans l'état des lieux

- Rajouter dans l'état des lieux une moyenne des prélèvements par usage sur plusieurs années et en faire un graphique pour visualiser la tendance globale par usage.

➤ **L'état des masses d'eau**

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation

Remarques :

Etat de la masse d'eau continentale de l'Authie :

L'état chimique de la masse d'eau continentale de l'Authie est déclassé par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Il est indiqué que l'apport de ces substances, issues de toutes les combustions notamment celles des moteurs à explosion et qui se retrouvent partout sur le bassin, peut être diminué par une bonne gestion de l'eau pluviale en permettant de limiter le ruissellement urbain.

Un lagunage naturel dans des bassins de rétention pourrait être une solution.

Il est indiqué que la problématique de ces bassins de rétention, comme tout système de traitement, est l'évacuation et la destination des boues de décantation.

Il est rappelé que dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027, une carte représente le mauvais état chimique pour la totalité des masses d'eau continentale déclassées par les HAP, et une autre sans prendre en compte ces HAP.

Etat de la masse souterraine « Craie de la Vallée de l'Authie »

Il est rappelé qu'un piézomètre est un forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe.

Il est indiqué que des piézomètres supplémentaires existent sur la commune de Wailly-Beaucamp mais qu'ils ne sont pas repris dans le cadre de l'évaluation de la masse d'eau souterraine.

Il est indiqué que ces piézomètres ont été installés il y a quelques années sur ce secteur pour surveiller la qualité des eaux captées par les stations de pompage d'Airon-Saint-Vaast.

L'étude quantitative de l'Agence de l'eau a estimé à 2% la part du prélèvement dans la nappe par rapport à sa recharge. Ce rapport a été calculé en prenant en compte la pluie efficace (précipitation totale – l'évapotranspiration) = 339mm.

La recharge de la nappe est estimée à = $1066\text{km}^2 * 339 = 361 \text{ M de m}^3 \text{ par an}$. En moyenne chaque année, il y a 6,8 M m³ prélevés dans la nappe donc la recharge est 50 fois plus élevée que le prélèvement.

Il est précisé que ce chiffre ne prend pas en compte la recharge qui sert à alimenter 95% de l'Authie. Par conséquent, si on retire cette part, le rapport entre les prélèvements et la recharge est beaucoup plus élevé que 2%.

Il est indiqué qu'un volume disponible dans la nappe pourra être calculé chaque année par la CLE de l'Authie comme le préconise le SDAGE 2022-2027.

Il est indiqué que l'étude de l'agence de l'eau a démontré qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la recharge de la nappe. Une bonne recharge en eau pourrait combler un besoin en eau important l'été.

Il est indiqué que tout ce qui permettra de maîtriser le ruissellement notamment par des techniques alternatives, favorisera la recharge en permettant une meilleure infiltration de l'eau dans le sol.

De plus, il est rajouté qu'avec le changement climatique, les pluies seront moins fréquentes mais plus intenses et par conséquent plus propices au ruissellement car les sols seront temporairement saturés.

Etat de la masse d'eau côtière « Warenne à Ault »

Pas de remarques particulières.

Propositions

- Récupérer les données des piézomètres auprès de la Communauté d'Agglomérations des 2 Baies en Montreuillois afin d'avoir des données supplémentaires sur le niveau de la nappe.

➤ Les pressions exercées sur les masses d'eau

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation

Remarques :

La pollution ponctuelle

Il est indiqué que la part de la pollution ponctuelle engendrée par l'assainissement non collectif et participant au déclassement de l'état chimique de la masse d'eau souterraine, est négligeable par rapport à la pollution diffuse agricole.

La pollution diffuse

Un point de vigilance est apporté sur l'impact des boues en sortie des stations d'épuration. Certaines boues contenant de l'azote sont en effet utilisées en épandage sur les terres agricoles

Certains captages subissent régulièrement des dépassements du seuil autorisé en nitrate (50mg/l) pour l'alimentation en eau potable (Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Roussent, Bienvillers-au-Bois et Le Quesnoy-en-Artois).

Un point de vigilance est apporté pour le captage de Conchil-le-Temple et sur l'origine de son taux de nitrate élevé. L'excès d'apport n'est pas forcément d'origine agricole mais peut être lié à la pression ponctuelle issue des rejets du camping se situant sur l'aire d'alimentation du captage.

Propositions d'ajout dans l'état des lieux

- Rajouter la pression des eaux de lessivage urbains rejoignant le réseau d'eau pluviale par ruissellement et impactant le milieu du rejet.
- Rajouter l'impact des mauvais raccordements individuels à la fois des eaux usées branchées sur le réseau d'eau pluvial mais aussi les eaux pluviales branchées sur le réseau d'eau usée.
- Rajouter l'impact de l'épandage des boues de station d'épuration

Objectifs de la 2^{ème} réunion (prévue en novembre)

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques dans un délai de deux semaines. Il est ensuite mis en ligne sur le site internet du SAGE de l'Authie.

Programme de la deuxième réunion :

- Etat des lieux sur la protection de la ressource en eau ;
- Discussion sur les éventuelles remarques reçues sur le compte rendu de la 1^{ère} réunion ;
- Validation de l'état des lieux/diagnostic « ressource en eau » ;
- Définition de l'enjeu et des objectifs ;

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Eric KRAEMER clôt la séance et remercie les participants.

Remarques ou propositions suite au retour des membres de la commission thématique

Jean-Charles BRUYELLE alerte sur le fait que les bassins de rétention des eaux de ruissellement devront être plus ou moins étanches en fonction de la géologie et qu'une grande partie de l'eau sera évaporée l'été lorsque qu'ils seront utiles.

Daniel TROLLE rajoute que les bassins de rétention n'entrent pas dans l'objectif d'infiltrer l'eau le plus en amont possible là où elle tombe et qui a été proposé en commission thématique 2 érosion, ruissellement et inondations pour justement lutter contre ce phénomène sur le territoire. Cette solution n'entre pas également dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau préconisée dans le SDAGE.